



Ile-de-France Transmission : un fonds pour faciliter les reprises d'entreprise

Ile-de-France Initiative pilote le nouveau fonds Ile-de-France Transmission, abondé par la Région Ile-de-France et la Caisse des Dépôts et Consignations. Il va faciliter le financement des projets de reprise d'entreprises.

Un fonds régional pour faciliter la reprise vient d'être lancé : Ile-de-France Transmission. Il est doté par la Région Ile-de-France, qui apporte 1.250 millions d'euros, et par la Caisse des Dépôts, qui l'abonde à hauteur de 500 000 euros.

Dans les 15 ans à venir, 240 000 entreprises vont devoir changer de mains. Jean-Paul Huchon, Président du Conseil régional d'Ile-de-France : « *le fonds Ile-de-France Transmission répond à un besoin identifié par le Schéma Régional de Développement Economique et représente une opportunité pour les Franciliennes et les Franciliens manifestant, de plus en plus fréquemment, un vif désir d'entreprendre. L'enjeu en est redoublé dans le contexte de resserrement du crédit bancaire que nous connaissons actuellement. Celui-ci fragilise en premier lieu les TPE et les PME.*

Le fonds Ile-de-France Transmission complète ainsi la gamme des outils de financement mise en œuvre par la Région : fonds de garantie et fonds d'investissement. Il représente l'un des dispositifs visant à promouvoir et à sécuriser la transmission et la reprise d'entreprises. Il vient en complément du dispositif d'évaluation des entreprises artisanales et de mise en relation des cédants et des repreneurs soutenu par la Région et porté par la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat. »

Ce fonds est géré par Ile-de-France Initiative, coordination régionale des plateformes France Initiative, pour le compte des associations de prêts d'honneur franciliennes: les 23 plateformes France Initiative et les 5 associations du Réseau Entreprendre. Il va accroître leur capacité d'intervention en abondant les prêts d'honneur accordés par les associations locales.

50 000 euros de prêt d'honneur en moyenne

Concrètement, le repreneur d'une entreprise qui bénéficie du prêt d'honneur accordé par l'une de ces associations pourra bénéficier d'un prêt personnel à taux 0, de 3 000 à 25 000 €, sans garantie, apporté par Ile-de-France Transmission. Cela lui permettra d'augmenter ses fonds propres et facilitera son accès au crédit bancaire.

Le prêt d'honneur de l'association est un préalable au déblocage du prêt Ile-de-France Transmission (d'un montant équivalent). Le cumul des deux prêts ne peut excéder 50 000 €

pour la quasi totalité des plateformes France Initiative et 70 000 € pour les plateformes FIDEP 94 et Aface Yvelines Initiative (positionnées sur des projets plus importants) et les associations de Réseau Entreprendre. Ces 50 000 euros de prêt d'honneur en moyenne devraient permettre d'associer à l'opération un prêt bancaire supérieur à 200 000 euros.

Les projets de reprises doivent remplir plusieurs critères : être profitables, maintenir un minimum de trois équivalents temps plein et nécessiter un plan de financement supérieur à 100 000 €. Comme pour une création, chaque association se charge du conseil, de l'accompagnement, du parrainage et du suivi technique de l'entreprise. Pour la première année, l'objectif est d'une centaine de projets accompagnés.

Un enjeu fort pour l'économie régionale

D'autres partenariats financiers sont en cours de négociation pour associer des banques à l'abondement du fonds, avec les Banques Populaires notamment. Par ailleurs 600 000 € de fonds du Feder, répartis sur 2 ans, devraient s'ajouter pour financer en particulier des secteurs ou filières technologiques dits « prioritaires » parmi lesquels l'industrie électronique, les éco-industries, les sociétés de biotechnologie, l'automobile, l'économie sociale et solidaire ou les industries de la création.

Pour Edouard de Penguilly, président d'Ile-de-France Initiative : *« 200 000 patrons de TPE franciliennes partiront à la retraite dans les 10 prochaines années. La pérennité de ce tissu de TPE-PME est un axe stratégique de l'aménagement du territoire et du développement économique de l'Ile-de-France. Ces TPE-PME sont nécessaires au développement des grandes entreprises. Elles assurent une relation de proximité entre le monde du travail et de l'habitat, elles sont en phase avec les notions actuelles de développement durable (réduction des liaisons de communication, par exemple). Elles regroupent une diversité de compétences qui font la richesse du tissu économique local. Ile-de-France Transmission, que nous gérons, va nous permettre de mener une politique active de maintien de ces entreprises et de maintenir la diversité des entreprises, des emplois et des savoir-faire ».*

Contacts presse

PRESS & VOUS – Paula MARTINS - 01 44 37 00 19 – paula.martins@press-et-vous.fr

ILE-DE-FRANCE INITIATIVE – Rudy Deblaine – 01 49 97 15 77 - 06 99 48 52 19 - rdeblaine@idfinitiative.fr

Avec le soutien de :



Liste des associations qui peuvent distribuer les prêts de ce fonds

- **Plateformes France Initiative**

Paris Initiatives Entreprises (75)	01 53 04 02 62
Melun Val de Seine Initiatives (77)	01 64 38 96 85
Nord Seine-et-Marne Initiatives (77)	01 74 60 51 40
Val de Seine Initiatives (78)	01 30 91 21 51
Mantois/Nord-Ouest Yvelines Initiatives (78)	01 34 78 82 05
Saint Quentin en Yvelines Initiative (78)	01 39 30 51 30
Centre et Sud Yvelines Initiative (78)	01 34 57 24 70
AFACE Yvelines Initiative (78)	01 30 84 79 64
Essonne Initiative (91)	01 60 79 90 87
Sud Essonne Gâtinais Français Initiative (91)	01 60 80 25 68
Hauts-de-Seine Initiative (92)	01 49 67 00 49
Initiative 93 (93)	01 48 95 11 69
Plaine Initiatives (93)	01 48 09 30 08
M2E Initiative (93)	01 48 19 36 40
FIDEP Val-de-Marne (94)	01 43 87 89 12
Est Val-de-Marne Initiative (94)	06 99 70 01 20
Ouest Val-de-Marne Initiative (94)	01 49 84 85 03
Seine Amont Initiative (94)	01 43 91 13 33
Centre-Est Val-de-Marne Initiative (94)	01 43 97 89 10
Est Val d'Oise Initiative (94)	01 39 33 78 07
ARSI (95)	01 30 76 08 38
Cergy-Pontoise Vexin Initiative (95)	01 30 31 96 66
Scientipôle Initiative (toute l'Ile-de-France, pour les projets innovants à caractère technologique)	01 60 19 42 67

Vous pouvez retrouver les territoires d'intervention de chaque plateforme sur le site www.france-initiative.fr

- **Associations de Réseau Entreprendre**

Réseau Entreprendre Paris	01 55 28 81 10
Réseau Entreprendre 92	01 49 67 00 50
Réseau Entreprendre 93	01 41 71 39 01
Réseau Entreprendre Yvelines	01 39 02 12 25
Réseau Entreprendre Sud Ile-de-France	01 60 74 83 75